AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

217C1767
FR0000034894-FS0748

28 juillet 2017

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

GAUMONT

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 28 juillet 2017, la société par actions simplifiée Ciné Par[1] (30 avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly-sur-Seine) a déclaré avoir franchi en hausse, le 27 juillet 2017, les seuils de 2/3 du capital et 90% des droits de vote de la société GAUMONT et détenir 2 764 628 actions GAUMONT représentant 5 494 030 droits de vote, soit 88,62% du capital et 93,64% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une réduction du capital de la société GAUMONT dans le cadre de l'offre publique de rachat de ses propres actions qu'elle a initiée[3].

M. Nicolas Seydoux a précisé détenir, au 27 juillet 2017, directement et indirectement par l'intermédiaire de la société Ciné Par qu'il contrôle, 2 765 154 actions GAUMONT représentant 5 495 082 droits de vote, soit 88,63% du capital et 93,66% des droits de vote de cette société, selon la répartition suivante :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Ciné Par	2 764 628	88,62	5 494 030	93,64
Nicolas Seydoux	526	0,02	1 052	0,02
Total Nicolas Seydoux	**2 765 154**	**88,63**	**5 495 082**	**93,66**

[1] Contrôlée par M. Nicolas Seydoux.
[2] Sur la base d'un capital composé de 3 119 723 actions représentant 5 867 026 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[3] Cf. notamment D&I 217C1409 du 30 juin 2017 et communiqué diffusé par GAUMONT le 27 juillet 2017.